



Fédération Française de Tir à l'Arc
Ligue de Normandie
Comité Départemental de Seine Maritime

Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 30 janvier 2016
Saint Valery en Caux

Ordre du jour

-  Rapport moral et d'activités du Président
-  Présentation des candidatures pour les 4 postes vacants et élection
-  Rapport des Commissions
-  Compte de résultat au 31/12/2015
-  Rapport du Vérificateur aux comptes
-  Budget Prévisionnel 2016
-  Annonce du résultat des votes
-  Récompenses
-  Questions et informations diverses

Après émargement de la liste des 36 Clubs ou Compagnies.

30 Présents : Rouen (Roy Guillaume), Petit Couronne, Rouen (Arc Rouen Club), Fécamp, Le Havre, Mont Saint Aignan, Notre Dame de Gravenchon, Bihorel, Bracquemont/Belleville, Epouville, Saint Romain de Colbosc, Montivilliers, Offranville, Sotteville les Rouen, Pavilly, Aumale, Saint Valery en Caux, Saint Aubin les Elbeuf, Caudebec en Caux, Yerville, Auffay, Yvetot, Plateau Est, Grand Quevilly, Préaux, Luneray, Vieux Rouen sur Bresle, Saint Martin en Campagne, Neufchatel en Bray, Grand Couronne.

1 Absent excusé : Buchy

5 Absents non excusés : Ferrieres en Bray, AS Total Petrochemicals, Tourville la Rivière, Beuzeville la Grenier, Turretot.

Le quorum étant atteint Monsieur Robert BLOT, Président du CD76 déclare l'Assemblée Générale Ordinaire ouverte à 9h30.

Le Président remercie l'ensemble des représentants des clubs ou compagnies présents.

Il adresse ses remerciements à Madame CHAUVEL, Députée Maire de Saint Valery en Caux pour sa présence.

Le Président présente les excuses de Monsieur Christian VERROLLES, Président de la Ligue de Normandie retenu par d'autres obligations.

Avant de dérouler l'ordre du jour, le Président demande un instant de recueillement en la mémoire de notre ami Pierre DUPRE.

Rapport moral du Président : Annexe N°1

Rapport d'activités : Annexe N°2

Le Président donne ensuite la parole à Pascal LE GUELLEC, Secrétaire Général du CD 76 pour les 2 points suivants inscrits à l'ordre du jour.

Celui-ci donne lecture des candidatures présentées avant le 31 décembre 2015 et ce conformément aux statuts du CD 76 afin de pourvoir au remplacement des 4 postes vacants.

Par ordre alphabétique : Monsieur BRUGERON Daniel, Madame DUPRE Marie-Christine, Monsieur MALLET Bruno et Monsieur NICOLAS Gilbert.

Afin de procéder au vote à bulletin secret, il demande l'assistance de 3 scrutateurs.

Madame Marie ROBILLARD et Messieurs François BRAUN et Alain VINCENT se proposent.

Rapport Commission Formation : Annexe N° 3

Rapport Commission Arbitres : Annexe N° 4

Rapport Commission Jeunes : Annexe N° 5

Rapport Commission Sportive : Annexe N° 6

Rapport Commission Parcours : Annexe N° 7

La parole est ensuite donnée à Chantal AUMERSSIER, Trésorière du CD76 assistée de Frédéric VAUTIER pour la lecture du Compte de Résultat au 31 décembre 2015

Compte de résultat : Annexe 8

Monsieur Stéphane PETTE en sa qualité de Vérificateur aux comptes, donne lecture de son rapport, de ses explications et observations.

Il atteste que les comptes du CD76 sont fiables et respectent les normes comptables des Associations. Il propose à l'Assemblée de valider ce compte de résultat.

Adoption à l'unanimité

Quitus est donné à la Trésorière à l'unanimité.

La Trésorière présente ensuite le Budget Prévisionnel pour le prochain exercice comptable. Celui est adopté à l'unanimité.

Budget Prévisionnel : Annexe N°9

Le Vérificateur aux comptes insiste sur quelques points sensibles à ne pas négliger dans les prochains mois et sans doute les prochaines années au regard de la baisse de certaines subventions des partenaires institutionnels.

Rapport du Vérificateur aux comptes : Annexe N°10

Le Président donne ensuite la parole à l'Assemblée pour d'éventuelles questions sur les différents rapports.

Loïc BRIERE revient sur le rapport de la Commission Formation.

Il fait part d'une action préconisée par le CD il y a quelques temps le concernant ainsi que d'autres diplômés. Il regrette que le travail préparatoire fourni n'ait pas eu de suite, alors que dans un PV du CD il était acté le contraire.

Robert BLOT explique que contractuellement, il doit être donné priorité à un BE de la Ligue. Qu'à ce jour au regard des actions menées, la présence de ce BE est suffisante.

Il indique également que rien n'interdit, si besoin est, de faire appel ponctuellement à d'autres intervenants.

Il fait part également d'une erreur de communication par le biais d'un PV trop rapidement mis en ligne et sans relecture et validation de la part des membres du CD et plus particulièrement de la Commission Formation.

Pascal LE GUELLEC précise que désormais ce genre de problème ne peut se reproduire car dès son élection en novembre dernier au poste de Secrétaire, il s'est engagé à adresser aux membres du CD un pré compte rendu des réunions afin d'y apporter si besoin des modifications et à ne diffuser le définitif qu'après accord des membres présents à la dite réunion.

François BRAUN s'étonne de l'absence dans le Budget Prévisionnel 2016 d'une ligne relative à la pré-filière.

Chantal AUMERSSIER explique la difficulté qu'est celle d'établir un BP « collant » au plus près à la réalité et en particulier sur le fait qu'il faille prendre en compte des actions sur une année sportive et en matière de comptabilité sur une année civile.

Elle relève également le risque d'une forte baisse des aides.

Elle précise néanmoins que la pré-filière reste un axe majeur du CD76 et que cette action continuera à bénéficier d'un financement pérenne

La parole est de nouveau donnée au SG pour la lecture des résultats du vote
En conformité avec les statuts du CD76, il y avait 138 bulletins.
Du fait des absences de 6 clubs ou compagnies il n'y avait plus que 124 bulletins.
118 Exprimés, 6 Abstentions.

Madame Marie Christine DUPRE : 113
Monsieur Bruno MALLET : 110
Monsieur Daniel BRUGERON : 102
Monsieur Gilbert NICOLAS : 90

Les 4 candidats sont élus au sein du CD 76 pour le reste de la mandature.

Stéphane PETTE est également reconduit à l'unanimité en qualité de Vérificateur aux comptes.

Le Président n'ayant pas reçu de questions diverses il est donné lecture de quelques informations.

Le CD76 lors de sa réunion du 8 janvier dernier a validé les dates suivantes :

Le 21 janvier 2017

Lors de la dernière AGO à Bihorel en janvier 2015, le club de Montivilliers avait posé sa candidature pour l'organisation de celle de ce jour. Des contraintes d'organisation ont fait qu'il n'a pas été possible pour le CD76 de donner suite.

Le CD76 demande à la Présidente de Montivilliers si elle accepterait d'organiser le samedi 21 janvier à partir de 13h30 la tenue à la fois d'une l'AGO et d'une AGE, 2017 étant une année électorale.

Une réponse positive est donnée. Elle sera actée par un courrier du CD.

Le 22 janvier 2017

CD Jeunes : A ce jour 1 club est candidat à son organisation : Bihorel

Les 28 et 29 janvier 2017

CD Adultes ; il est demandé aux clubs ou compagnies d'adresser le plus rapidement l'acte de candidature au Président du CD

Le CD76 est également organisateur du CL Jeunes. Pour l'instant la date n'est pas connue, là aussi un club organisateur pour cette finale est à prévoir.

Arbitrage : Il existe un réel danger quant à l'organisation des concours sur le calendrier estival. Il convient pour les arbitres de se rapprocher au plus vite de la Commission Arbitres pour s'inscrire.

Le concours Nature organisé le 25 septembre 2016 par le club d'Yvetot sera également support du challenge « PIERRE DUPRE ».

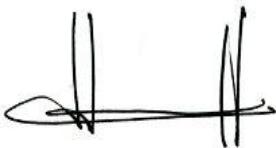
Concernant le calendrier hivernal. Pré-inscription sur l'extranet de la FFTA. La plus grande attention est attirée (voir PV du 8 janvier 2016)

Une convocation doit être adressée aux Présidents et Arbitres dans les prochaines semaines pour une réunion en Avril. Date à confirmer mais normalement le 23.

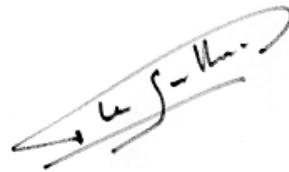
Pour les subventions. Il convient de consulter dès à présent le site du CD pour y trouver toutes les informations utiles. L'attention des demandeurs est attirée sur le calendrier à respecter. En tout état de cause il convient de prendre l'attache du Président du CD qui est en charge de la validation des demandes avant présentation dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 12h00.

Le Président du CD 76
Robert BLOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and a horizontal line at the bottom.

Le Secrétaire Général
Pascal LE GUELLEC

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style with a large loop at the end.

Assemblée Générale Ordinaire
du Comité Départemental de Tir à l'Arc
le samedi 30 Janvier 2016.

Avant d'ouvrir cette assemblée générale, je voudrais que nous respections quelques instants de silence en mémoire de notre ami et collègue Pierre DUPRE..

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Je tiens tout d'abord à remercier les personnalités présentes qui nous font l'honneur de participer à notre assemblée générale et vous prie d'excuser l'absence de celles qui sont retenues par d'autres impératifs.

Je voudrais d'abord vous souhaiter à tous pour cette nouvelle année en mon nom et celui des membres du comité directeur, tous mes vœux de bonheur et de santé ainsi que toutes les performances sportives que vous pouvez attendre en ce début de saison.

Je tiens également à remercier les membres du comité directeur qui ont apporté toutes leurs compétences et les conseils nécessaires au bon déroulement de cette année de mandat départemental, même si avons déploré trois démissions pour des raisons diverses en 2015.

J'adresse de nouveau mes félicitations à Peter REYNOLDS pour son élection comme nouveau PCDA du CD 76.

Je renouvelle mes remerciements à notre web master Guillaume DELAMARE pour la tenue du site Internet du CD76 - arc76.net - tout au long de la saison 2015, pour mettre à votre disposition toutes les informations nécessaires à la vie des clubs et de leurs archers, et les inscriptions directes sur le site ainsi que le tableau des sélectionné(e)s pour le CD Salle avec la collaboration de Patrice CHARLET en charge de l'établissement des quotas, des présélections et des classements définitifs.

Je remercie enfin Stéphane PETTE d'avoir bien voulu assurer, comme l'année dernière., la vérification de nos comptes avec le sérieux que nous lui connaissons.

Nous avons enregistré pour la saison 2014/2015 une baisse du nombre de licenciés passant de 1598 à 1501 archers au 16/12/2015.

Un changement est intervenu à la présidence des clubs : Alain VINCENT pour St-Martin-en-Campagne..

Nous sommes à l'heure actuelle 36 clubs dans notre département.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux archers de tous les clubs.

RAPPORT MORAL SAISON 2014/2015

Nous avons à renouveler la convention annuelle d'objectifs avec le Département de la Seine-Maritime lors d'un rendez-vous à la Direction des Sports après que les dossiers 2016 soient envoyés informatiquement au 1er trimestre 2016.

Nous soumettrons les fiches-projets proposées par les trésoriers comme les années précédentes à la DJS 76.

Le Comité Départemental soutiendra les demandes d'acquisition de matériel et les dossiers SOLI'SPORTS déposées par les clubs au Département 76, ainsi que les demandes de subvention de la nouvelle campagne CNDS 2016.

Je rappelle à nouveau le sérieux à apporter dans la rédaction des demandes de subventions pour être traité favorablement.

Le Comité Départemental a aidé pour sa part directement les clubs à la formation et au recyclage des arbitres, des entraîneurs et des cadres ainsi que le financement des stages techniques pour les jeunes archers de la pré-filière départementale qui compte cette saison 10 jeunes inscrits, celle-ci étant un tremplin pour celle régionale et pour des résultats significatifs au niveau national.

Je vous rappelle que l'organisation d'un concours officiel est subordonnée à la présence d'au moins un arbitre titulaire dans le club ainsi qu'à la représentation du club à l'Assemblée Générale de la ligue de Normandie de tir à l'arc. Les clubs doivent également présenter au recyclage ou aux tests de connaissance leurs arbitres concernés et participer au moins à 2 concours dans l'année hors celui de leur club.

Aucune dérogation n'est plus accordée par la FFTA.

Championnats départementaux : félicitations à tous les clubs organisateurs et aux archers lauréats de ces compétitions. Le rapport de la commission sportive vous sera présenté à la suite.

Championnat de Normandie tir en salle par équipes départementales : la compétition s'est déroulée cette année 2015 au

HAVRE (76) avec un accueil et une organisation chaleureuse du club. Nos équipes ont bien représenté le Département. Félicitations à tous les archers sélectionnés et un grand merci pour avoir répondu présents . Les résultats sont les suivants :

Classement équipe arc à poulies : 3^{ème}

Classement équipe élite 1 : 1^{ère}

Classement équipe élite 2 : 3^{ème}

Classement équipe jeune : 2^{ème}

Le challenge du Comité Départemental par équipes de clubs a eu lieu en Salle à Grand-Couronne et l'équipe vainqueur est le club de PETIT-COURONNE, 2^{ème} NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON, 3^{ème} NEUFCHATEL-EN-BRAY. Félicitations au club organisateur pour la qualité de l'organisation et le gymnase mis à disposition .

RAPPORT COMMISSION FORMATION

Au cours de second semestre 2015, le 11 novembre, le CD76 a organisé un stage «réglage du matériel » accessible à l'ensemble des archers.

Ce stage s'est déroulé au CRJS de Yerville

Les thèmes étaient les suivants :

- Aspect théorique avec la présentation des fondamentaux concernant le réglage du matériel
- Réglage arc classique et accessoires associés
- Réglage arc à poulies
- Atelier corde (réparation et confection)
- Atelier flèche (montage)

Nombre de participants : 42 dont 9 poulies

20 clubs représentés

A l'issue de cette journée, remise d'un bilan questionnaire de satisfaction.

36 réponses avec une majorité de satisfaits

La Commission Formation prend acte de quelques points négatifs pour ses prochaines organisations

La Commission remercie les membres du CD présents à cette journée, ainsi que le BE et les bénévoles entraîneurs pour la tenue des divers ateliers.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ARBITRE

Mesdames et Messieurs je vous salue

Le corps arbitral de Seine Maritime se compose à ce jour de 11 arbitres toutes options, 25 arbitres à options diverses, 3 arbitres assistants. Nous ne comptons plus de jeunes arbitres.

2015 a vu des mouvements au sein du corps arbitral avec la démission d'un arbitre et la suspension de deux arbitres assistants.

2015 a également été marquée par la disparition de notre ami Pierre DUPRE.

Deux arbitres ont complété leur formation : Christophe TOULLEC et Christophe RIEUNEAU

Trois candidatures se sont déclarées en cours de saison. La formation a commencé en janvier. Les dates des formations sont dorénavant en ligne sur site du CD

Une quarantaine de compétitions a été organisée sur la saison passée, représentant environ 155 arbitrages.

Pour un travail équilibré de notre corps arbitral cela représente 4 arbitrages par année, beaucoup se limitant au strict minimum pour rester actif.

A ce moment il nous manque les inscriptions d'arbitres pour la saison estivale. Ce manque met en péril plusieurs compétitions (l'absence d'un arbitre fédéral annulant la compétition)

Il est urgent et important pour les clubs de présenter des candidats pour combler ce manque d'arbitres. La formation dure environ 2 ans. Au cours des dernières années nous avons perdu plusieurs arbitres. Je vous rappelle qu'il est impératif d'avoir un arbitre fédéral dans chaque club désirant organiser des compétitions.

Du côté des clubs, le corps arbitral a eu un gros travail de rectification des mandats. La faute à des modifications du règlement et à l'utilisation du copier/coller.

Je rappelle que les règlements et cahiers des charges des différents championnats organisés par le Département sont sur le site du CD

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne année sportive

Peter REYNOLDS
Président de la Commission Départementale des Arbitres
Arbitre formateur.

Rapport de la Commission Jeunes

Année 2015

Préfilère CD76

En début de la saison 2016 il a été proposé aux clubs de présenter des candidats pour participer à la préfilère départementale. Pour mémoire la préfilère consiste à permettre à des jeunes archers de suivre une formation de 12 séances encadrée par un cadre technique régional. Le CD76 prend en charge le coût associé au formateur et rembourse 50 % de la caution versée par les familles si le jeune a suivi assidument toute les séances.

Thierry Marie est le formateur. 3 clubs -Offranville, Pavilly et Yvetot - ont répondu en envoyant 10 jeunes. 6 pour qui c'est la première année. Tous les archers ont été retenus lors de la séance de détection qui s'est déroulée le 7 octobre.

Il a été demandé au cadre technique de donner des objectifs à chacun et de préférence des objectifs chiffrés afin d'évaluer leur évolution au cours de l'année ainsi que d'une année sur l'autre. A l'issue du premier tiers de la formation des progrès sont constatés chez la plupart des jeunes.

Le but de cette formation est d'amener les jeunes à un niveau régional, voire même national.

Compétition Jeunes

2compétitionsJeunes se sont déroulées cette année depuis la dernière assemblée générale. Au total 108 jeunes ont participé. Ce n'est guère plus que l'an dernier - 90. Le nombre de participants n'est pas assez élevé compte tenu de l'importance de ces rencontres, qui ont été créées pour amener progressivement les jeunes à faire des compétitions officielles.

De plus il y a une répartition inégale entre la salle où il y en avait 85 et 23 seulement pour l'extérieur. Il y a visiblement une désaffection très nette pour l'extérieur.

Parfois des raisons sont avancées telles que« la compétition est en même temps que d'autres compétitions adultes empêchant les entraîneurs d'accompagner les jeunes. Ou « c'est trop tôt dans la saison ». Ce n'était pas le cas pour ces 2 compétitions.

Comme tous les efforts effectués jusqu'à présent ne sont pas suffisants, je demande aux présidents de me transmettre leurs suggestions sur ce qui leur permettrait de faire participer plus de jeunes en salle et à l'extérieur.

Résultats Nationaux

Championnat de France Jeune 2x70 m à Vichy le 23/07/2015

8 jeunes participaient à ce championnat. Mathieu Crombez de Plateau Est est champion de France en arc classique chez les cadets. Romane Blondel de Fécamp se place deuxième et Pauline Quétard d'Offranville décroche la médaille de bronze.

Champion de France : Mathieu CROMBEZ de Plateau Est - CHCL

Médaille d'argent : Romane BLONDEL de Fécamp - MFCL

Médaille de bronze : Pauline QUETARD d'Offranville -JFCO

8^{ème} place : Clément LECOMTE de St Aubin les Elbeuf - JHCO

9^{ème} place : Amélie TOULLEC d'Offranville – MFCL

9^{ème} place : Manon BERGUIN de Mt St Aignan – CFCL

67^{ème} place : Baptiste Zedet de Mt St Aignan – CHCL

68^{ème} place : Tom DUQUESNE de Pavilly – CHCL

Championnat de France Jeune 2x50 m à Hagetmau les 29 et 30/08/2015

Elisa Blondel de Fécamp est championne de France.

Championne de France : Elisa BLONDEL de Fécamp - JFCL

6^{ème} Océane CABY de Petit-Couronne – CFCL

6^{ème} Priscilla HENRION d'Epouville – CFCO

7^{ème} Antoine CHERON du Havre – CHCO

10^{ème} Antony VALLOIS de Grand-Quevilly - JHCO

12^{ème} Romane BLONDEL de Fécamp – MFCL

16^{ème} Mathieu CROMBEZ de Plateau Est - CHCL

19^{ème} Antoine BARATE d'Epouville – MHCL

Championnat de France Jeune salle à Vittel du 19 au 22/02/2015

Océane Caby de Petit-Couronne est vice-championne de France chez les cadettes. A noter la quatrième place de Paul Miquignon de Saint Martin en Campagne.

Médaille d'argent : Océane CABY de Petit-Couronne – CFCL

4^{ème} place : Paul MIQUIGNON de Saint Martin en Campagne - JHCO

7^{ème} place : Elisa BLONDEL de Fécamp - JFCL

7^{ème} Priscilla HENRION d'Epouville – CFCO

17^{ème} place : Amélie TOULLEC d'Offranville – MFCL

28^{ème} place : Romane BLONDEL de Fécamp - MFCL

33^{ème} place : Aurore MANSIRE de Neufchâtel - CFCL

11^{ème} place : Mathieu CROMBEZ de Plateau Est – CHCL

28^{ème} place : Johan DUBOC de Petit-Couronne - JHCL

31^{ème} place : Baptiste Zedet de Mt St Aignan – CHCL

Championnat de France Jeune Beursault à Gagnyle 04/10/2015

6^{ème} Océane CABY de Petit-Couronne – CFCL

Commission Sportive, Patrice CHARLET

Championnats Départementaux Salle:

Le Championnat Jeune s'est déroulé à EPOUVILLE le weekend dernier. Malgré de nombreux soucis avec le mandat de la compétition dont la plupart ont été réglés, le championnat s'est bien déroulé sous la direction de Bruno Joly.

Je remercie le club d' EPOUVILLE d'avoir accueilli ce Championnat Jeune.

Le Championnat Adulte se déroulera ce weekend, il est accueilli par le club de SAINT VALERY. déjà sur place Je tiens à remercier par avance, le club de SAINT VALERY pour son accueil et son dévouement, j'en suis sûr qui seront parfait.

Rappel pour les Championnats Départementaux Jeune et Adulte :

Les archers préinscrits au championnat par l'intermédiaire de leur président de club, et qui rentrent dans les quotas définis par la Commission Sportive (quota qui peuvent changer jusqu'à moins d'une semaine du championnat) se voient automatiquement sélectionnés et **inscrits**.

Il est donc **inutile et incohérent** de s'inscrire auprès du club accueillant le championnat, car c'est la Commission Sportive qui transmet la liste des archers sélectionnés et inscrits.

En tant qu'archers **vous devez** vous acquitter du prix de l'engagement auprès du club accueillant, soit par chèque envoyé par la poste au club, soit le jour du championnat.

Rappel de l'A.G.O du 08.02.2014 à St Valery en Caux :

Conformément à la dernière réunion du 10/01/14 du Comité Directeur, la proposition adoptée par les membres du CD est présentée pour validation à l'A.G.O. Cette proposition a pour but d'éviter les «non vus» sur le championnat sélectif du CD Salle.

Rappel de la proposition adoptée par le Comité Directeur du 10/01/2014:

La préinscription étant un acte volontaire cela implique de facto pour l'archer sélectionné en plus de sa participation au Championnat CD Salle, le règlement du prix de l'engagement auprès de l'organisateur par l'archer sélectionné ou de son club, même si il est absent le jour du Championnat salle du CD.

Tout archer ne respectant pas ces règles s'exclue d'une future sélection au Chpt salle du CD.

Si l'engagement n'est pas réglé le jour du Championnat l'archer sélectionné présent devra s'acquitter du paiement de sa participation sous réserve de se voir refuser l'accès « au pas de tir ».

Un archer sélectionné et absent le jour du Championnat salle du CD s'exclue d'une future sélection au Chpt salle du CD.

Je remercie l'ensemble des archers et des clubs du CD de respecter ces règles qui j'en suis convaincu, sont assez simples à retenir d'une année sur l'autre sans qu'il ait besoins de les rappeler tous les ans.

Encore des soucis pour les inscriptions au Championnat Jeunes je viens, je ne viens plus. Le fait de brassé les inscriptions sont un risque d'erreur malgré nos contrôles. Pour les résultats de vos concours essayés dans la mesure du possible de les envoyer le soir même (bien cette année) surtout en fin de saison. L'extranet de la Fédération ayant été modifié Guillaume mettre tout en œuvre pour que vous puissiez retrouver les inscriptions sur le site du CD76, qui je pense satisfait tout le monde.

Challenge du Comité Départemental Salle

La prochaine édition se déroulera à Epouville le 20 mars 2016 .

Rappel : Les clubs n'ont pas besoins de s'inscrire auprès du club accueillant car vous l'avez déjà fait auprès de la Commission Sportive, c'est elle qui sélectionne les clubs et qui transmet la liste au club accueillant. Vos équipe seront composé des archers que vous présenterez le jour « J » en adéquation bien sûre avec le règlement du Challenge.

Autres actions menés par la Commission Sportive

La commission a traité toutes les compétitions organisées dans le CD.

Nous avons organisé les tirs des Championnats Départementaux Salle et du Challenge du Comité Départemental Salle en collaboration avec notre PCDA Bruno Joly :

- Les quotas et les sélections des archers (avec Guillaume et Bruno).
- Le classement des compétitions pour le Challenge du CD (avec Pascal).

Nous avons commencé à travailler sur la sélection pour le Championnat Régional par équipes Départementales (travail pris en charge par Pascal).

Voilà ce n'est pas tout mais je ne peux pas énumérer toutes les petites actions.

Rappel:

- Seules les compétitions se déroulant en Seine-Maritime sont qualificatives pour le Challenge du CD.
- L'envoi des résultats à la FFTA est à la charge des organisateurs, sous 3 jours, sous peine de se voir refuser une future compétition.
- La récupération des scores se fait sur le site de la FFTA.
- Le traitement des résultats avec result'arc ne pose pas de problèmes particuliers à condition que les ressources soient propres. Une mise à jour des licenciés (fichier ressource) est faite régulièrement (1 par jour), pensez à mettre à jour avant chaque compétition. Les clubs qui rencontreront des difficultés peuvent toujours me joindre.

Je vous souhaite à tous une bonne année sportive et vous rappelle l'adresse du site internet : <http://arc76.net>

Composition de la commission : Ms ; Guillaume DELAMARE, Denis FOLOPPE, Pascal LEGUELLEC et Patrice CHARLET.

Le Président de la Commission Sportive, Patrice CHARLET.

COMMISSION PARCOURS

Agnès et moi, nous ne pouvions débiter notre rapport moral sans rendre hommage à celui qui, élu au sein du CD 76 le 26 novembre 2000, a présidé quasiment depuis cette date la Commission Parcours.

Archer émérite, dirigeant très impliqué et depuis 1991 arbitre reconnu, Pierre DUPRE portait haut et fort, mais toujours avec modestie les valeurs de notre sport.

C'est à nous aujourd'hui de suivre ce sillon qu'il a tracé afin que les disciplines de parcours soient reconnues au même titre que les autres.

Pierre voulait depuis longtemps, à l'instar de la salle, qu'il y ait un challenge du CD76 pour le parcours.

Ce challenge a vu le jour il y a quelques années et c'est fort logiquement, à l'unanimité des membres du CD, mais nous en sommes persuadés à la votre également, qu'il a été décidé que désormais ce challenge parcours porte le nom de « Challenge PIERRE DUPRE »

La commission parcours du comité départemental remercie les clubs qui ont accueillis les championnats départementaux en 2015 à savoir :

- **Préaux** le 19 avril pour le championnat de tir campagne
- **Pavilly** le 3 mai pour le championnat de tir nature
- **Rouen Roy Guillaume** le 24 mai pour le championnat de tir 3 D

L'open de France de tir nature s'est déroulé les 25 & 26 avril 2015 à Neuvy sur Barangeon. Notre ligue a présenté deux équipes et parmi les archers sélectionnés on peut citer :

- pour l'équipe féminine **Lucie GRANDSIRE**. L'équipe s'est classée 12^{ème}. Le capitaine était **Richard CARPINTERO** et l'arbitre **Marie-Claire LECUREUX**.
- pour l'équipe masculine **Laurent DUPONT** et **Christophe LEROY**. L'équipe s'est classée 8^{ème}. Le capitaine était **Gilbert LAUTRIDOU** et l'arbitre **Robert BLOT**.

Le critérium nature par équipes de clubs s'est déroulé le 15 mai 2015 à Ollières. Notre département a présenté deux équipes qui sont toutes les deux montées sur le podium :

- l'équipe de Rouen Roy Guillaume composée d'**Olivier POISSON**, **Guillaume QUETEL**, **Sébastien FOLLET** et **Freddy QUETEL** (capitaine) se classe 2^{nde}.
- l'équipe de Préaux composée de **Thierry LETEURTRE**, **Laurent DUPONT**, **Frédéric CRENN** et **Gilbert LATRIDOU** (capitaine) se classe 3^{ème}.
-

Les archers Seinomarins ont participé à plusieurs championnats de France individuel en 2015. On recense une médaille d'or, deux médailles de bronze et quatre médailles de bronze.

Le championnat de France de tir nature s'est déroulé les 16 & 17 mai 2015 à Ollières. Les archers Seinomarins ont remporté 3 médailles :

- Médaille d'argent pour **Laurent DUPONT** SH arc droit du club de Préaux
- Médaille de bronze pour **Loïc THIEBAUT** CH arc nu du club d'Yvetôt et pour **Lucie GRANDSIRE** SF arc libre du club de Pavilly.

Le championnat de France de tir 3 D s'est déroulé les 15 & 16 août 2015 à Sully sur Loire. Les archers Seinomarins ont remporté 4 médailles :

- Médaille d'or pour **Samuel JANSSEUNE** JH arc nu du club de Pavilly
- Médaille d'argent pour **Marie VINCENT** SF arc chasse du club de Pavilly
- Médaille de bronze pour **Guillaume QUETEL** SH arc droit du club de Rouen Roy Guillaume et pour **Carole BERTRAND** VF arc droit du club de Pavilly.

Nous souhaitons vous rappeler la mise en place depuis l'an dernier du **Pass parcours CD 76**. En 2015, 10 pass parcours ont été utilisés. Ce dispositif ne s'adresse qu'à celles et ceux n'ayant jamais participé à un concours officiel sur une discipline de parcours. C'est une découverte, pas un entraînement.

3 clubs peuvent vous accueillir, les noms et adresses des personnes à contacter sont les suivants :

- Pavilly : Les Archers Blancs. Carole Bertrand : carole.bertrand@sfr.fr
- Préaux : Les Archers de Préaux. Gilbert Lautridou : gilbert.lautridou@wanadoo.fr
- Rouen : Les Archers du Roy Guillaume. Robert Blot : robert.blot@sfr.fr

Le déroulement est le suivant :

Vous prenez contact avec le référent de votre choix pour fixer un rendez-vous. Petite précision qui a toute son importance, c'est le Club ou la Compagnie qui décide, du jour, de l'heure, de la discipline à découvrir lors de votre venue, mais aussi du nombre maximum d'archères et d'archers à recevoir lors d'une séance.

Le jour J, vous vous présentez avec en votre possession votre licence ainsi que la [feuille/coupons](#). Vous complétez 1 coupon comme indiqué et vous le donnez au référent. Vous avez droit au maximum à 3 coupons CD 76. Vous pouvez en utiliser 1, 2 ou 3 et pas obligatoirement au même endroit. Si vous désirez quelques séances supplémentaires c'est à vous de voir l'aspect pratique et financier avec le Club ou la Compagnie. Le CD 76 n'intervenant plus.

En espérant que ce "Pass Parcours CD 76" vous donne envie de découvrir les disciplines parcours.

La commission parcours

Agnès LARGILLET - Pascal LE GUELLEC

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime			
Compte de résultat 2015			
Recettes		Dépenses	
subvention département 76	8 351,00	concours et championnats	7 556,13
CNDS	2 264,00	commission jeunes et sportive	8 083,09
FFTA licences	12 014,00	commission formation, recyclage	5 105,17
location chronotir	739,00		
participation stage	433,00	frais de fonctionnement	459,49
participation préfilière	1 650,00	frais réunion crjs	950,30
		déplacements mission	2 841,32
		frais bancaires	114,00
intérêts livret	97,28	cotisation CDOS	97,50
annulation chq non prit n-2	400,00	remboursement hand	528,00
Bénévolat	7 000,00	Bénévolat	7 000,00
total recettes	32 948,28	total dépenses	32 735,00
compte de résultat : 213,28			

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime

Budget Prévisionnel 2016

Recettes		Dépenses	
subvention départemen76	8 500,00	concours et championnats	7 600,00
CNDS	2 500,00	commission jeunes et sportive	7 600,00
FFTA licences	12 500,00	commission formation, recyclage	5 000,00
participation stagiaires	650,00		
location chronotir	800,00		
		frais de fonctionnement	600,00
		frais réunion crjs	1 130,00
		déplacements mission	2 800,00
		frais bancaires	120,00
		cotisation CDOS	100,00
Bénévolat	7 000,00	Bénévolat	7 000,00
total recettes	31 950,00	total dépenses	31 950,00

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de votre Assemblée Générale de BIHOREL du 7 février 2015, je vous présente le rapport relatif à l'exercice comptable du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, clos au 31 décembre 2015.

Votre trésorier a mis à ma disposition l'ensemble des documents nécessaires à la vérification des comptes, à savoir :

- Le grand livre
- La balance globale provisoire
- Les justificatifs de dépenses et de recettes
- Le suivi mensuel des comptes bancaires
- Le compte de résultat de l'exercice 2015
- Le budget prévisionnel 2016

A l'issue de ces contrôles, je suis en mesure de produire l'attestation ci-après.

Je soussigné Stéphane PETTE, vérificateur aux comptes du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, nommé par l'AG du 7 février 2015, déclare par la présente avoir procédé aux vérifications d'usages sur les comptes de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2015.

Je certifie que les comptes annuels sont sincères et véritables et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine du CD 76.

Fait à Paris le 29 Janvier 2016 pour valoir ce que de droit.